



FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU PRODUIT

FABRICANT/FOURNISSEUR : WD-40 Products [Canada] Ltd. P.O. Box 220 Toronto (Ontario) M9C 4V3	Numéro de téléphone pour l'information : (416) 622-9881 Téléphone d'urgence de 24 heures : Canutec : (613) 996-6666 – Designé pour être utilisé seulement dans les cas d'urgences chimiques impliquant déversement, fuite, exposition au feu ou accident impliquant des produits chimiques.
---	---

NOM DU PRODUIT : Liquide en vrac WD-40
USAGE DU PRODUIT: Nettoyant, lubrifiant.
DATE DE PRÉPARATION DE LA FTSS : Mars 13, 2008

SECTION 2. RECONNAISSANCE DES DANGERS

DANGER ! Dangereux ou mortel si avalé. Liquide combustible. Évitez tout contact avec les yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Garder loin de la chaleur, des étincelles et d'autres sources d'ignition.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

VOIES D'ENTRÉE PRINCIPALES : Inhalation, contact avec la peau et les yeux.

EFFETS AIGUS :

INGESTION:

Ce produit a une faible toxicité orale. L'ingestion peut provoquer une irritation, nausée, vomissement et diarrhée. Ce produit représente un danger d'aspiration. Si le produit est avalé, il peut entrer dans les poumons et peut provoquer une pneumonie chimique.

YEUX:

Un contact peut légèrement irriter les yeux. Peut causer des rougeurs et un larmolement.

PEAU:

Le contact prolongé et/ou répété peut provoquer une faible irritation et une délipidation avec dermatite possible.

INHALATION:

De fortes concentrations peuvent provoquer une irritation nasale et respiratoire et des effets sur le système nerveux central comme des maux de tête, des étourdissements et des nausées. Peut aggraver les problèmes respiratoires actuels comme l'asthme. L'abus intentionnel peut être dangereux ou mortel.

EFFETS CHRONIQUES:

Aucun prévu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pourcentage
Solvant Stoddard	8052-41-3	45-50%
Huile à base de pétrole	64742-65-0	30-35%
Ingrédients non-dangereux	Exclusif	<10%

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Pour les urgences médicales, appelez le 1 888 324-7596 (24 heures par jour).

INGESTION:

Danger d'aspiration. NE faites PAS vomir. Appelez immédiatement un médecin, un centre antipoison ou la ligne d'assistance de sécurité WD-40 au 1 888 324-7596.

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez bien à l'eau. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU: Lavez avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consultez un médecin.

INHALATION: S'il y a irritation, emmenez la personne à l'air frais. Si une irritation ou d'autres symptômes se développent et persistent, consultez un médecin.

SECTION 5. MESURES POUR COMBATTRE LES INCENDIES

MOYEN D'EXTINCTION : Utilisez de l'eau pulvérisée, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone ou de la mousse. Ne pas utiliser de jet d'eau ou de l'eau en abondance. Le produit brûlé flottera sur la surface et étendra l'incendie.

MESURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les pompiers devraient toujours porter des appareils respiratoires autonomes à adduction d'air et des vêtements complets de protection. Refroidissez les contenants exposés au feu avec de l'eau.

RISQUES D'INCENDIE/EXPLOSION NON COMMUNS : Vapeur et liquide combustibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se dissiper le long des surfaces jusqu'aux sources d'ignition isolées et revenir en arrière.

SECTION 6. NETTOYAGE DES REJETS ACCIDENTELS

RÉPONSE RELATIVE AU DÉVERSEMENT: Portez des vêtements protecteurs appropriés (voir la section 8). Éliminez toutes les sources d'inflammation et ventilez l'endroit. Contenir et recueillir le liquide avec un absorbant inerte et le placer dans un conteneur jusqu'à son élimination. Nettoyer minutieusement l'endroit affecté. Signaler les déversements aux autorités comme il est requis.

SECTION 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION: Éviter le contact avec les yeux. Évitez tout contact prolongé avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenez loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Laver à fond avec de l'eau et du savon après sa manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Gardez hors de portée des enfants.

ENTREPOSAGE : Entreposer loin de la chaleur, des flammes et des substances incompatibles.

SECTION 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

Solvant Stoddard	100 ppm MPT ACGIH VLE
Huile à base de pétrole	5 mg/m ³ MPT ACGIH VLS 10 mg/m ³ LECT VLE de l'ACGIH
Ingrédients non-dangereux	Aucune établie

Les contrôles suivants sont recommandés pour l'utilisation normale de ce produit par le consommateur.

Mesures d'ingénierie : Utilisez dans un endroit bien ventilé.

Protection personnelle :

Protection des yeux : Évitez tout contact avec les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection.

Protection de la peau : Évitez le contact prolongé avec la peau. Il est recommandé de porter des gants résistants aux produits chimiques lors d'une manutention dans laquelle un contact avec la peau est probable.

Protection des voies respiratoires : Aucun exigé lors d'un usage normal avec une ventilation adéquate.

Pour un traitement en vrac ou une utilisation en milieu de travail, l'utilisation des contrôles suivants est recommandée

Mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation adéquate générale et à aspiration localisée pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle.

Protection personnelle :

Protection des yeux : Des lunettes de protection sont recommandées si un contact oculaire est probable.

Protection de la peau : Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Protection des voies respiratoires : Aucun requis si la ventilation est adéquate. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, porter un respirateur approuvé par NIOSH. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Pratiques d'hygiène/travail : Laver avec du savon et de l'eau après la manipulation.

SECTION 9. DONNÉES PHYSIQUES

APPARENCE ET ODEUR : Liquide couleur ambre avec une légère odeur.

Point d'ébullition :	300°F (minimum)	Densité :	0.8 @ 21°C
Solubilité dans l'eau :	Insoluble	pH :	Ne s'applique pas.
Pression de vapeur :	2.25 mmHg @ 20°F (0.3 kPa) (solvant Stoddard)	Densité de vapeur :	Plus de 1
Pourcentage volatil :	70%	Point d'éclair :	43°C (Vase ouvert Tagliabue)
Coefficient de distribution eau/huile :	indéterminé	Limites d'inflammabilité:	LEI : 1.1% LSE : 8.9%

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable

INCOMPATIBILITÉ : Agents oxydants forts. Évitez la chaleur et les flammes nues.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

La toxicité orale de ce produit est estimée être à plus de 5,000 mg/kg selon une évaluation des ingrédients. Ce produit n'est pas répertorié comme produit toxique selon les critères établis. Il présente un danger d'aspiration.

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié à titre de carcinogène ou de carcinogène suspect ou n'est considéré un danger pour la reproduction.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée n'est disponible actuellement.

SECTION 13. REMARQUES SUR L'ÉVACUATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Si ce produit devient un déchet, il serait prévu de satisfaire le critère d'un déchet dangereux selon l'inflammabilité. Cependant il est la responsabilité du producteur de déterminer la propre classification et méthode d'élimination au moment de son élimination. Éliminez conformément à tous les règlements fédéraux, d'état et locaux.

SECTION 14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Classification de danger selon DOT É.U.: Excepté de Hazmat (marchandise dangereuse) (49CFR 173.150 (F)) dans les emballages en entrepôt.

Emballage en vrac: Liquide combustible, s.a.p (contient des distillats de pétrole), NA1993, PG III

Classification du TMD canadienne : N'est pas règlementé comme une marchandise dangereuse lorsqu'emballé dans des petits contenants (Voir 1.33 Classe 3, Liquides inflammables – Exemption générale).

Classification selon le code de danger NU1268, Distillats de pétrole, s.a.p 3, PG III.
IMDG:

SECTION 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION
--

Règlements Fédéraux des É.U. :

Quantité rapportable sous la section 103 CERCLA : Ce produit n'est pas assujéti à la loi CERCLA en ce qui concerne les exigences déclarées, cependant les déversements d'huile sont déclarés au Centre National de Réponse conformément aux Lois sur l'eau saine et plusieurs États se basent sur des exigences déclarées beaucoup plus rigoureuses. Signaler les déversements aux autorités comme il est requis par les règles fédérales de l'État et locales.

SARA TITLE III:

Catégorie de danger pour la section 311/312 : Grave danger pour la santé, danger d'incendie
Section 313 produits chimiques toxiques : Ce produit contient les produits chimiques suivants Aucun
sujets aux exigences de notification sous la section 313 de SARA Title III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses(TPQ) : Aucun

Statut EPA Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.

RÈGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les ingrédients sont répertoriés dans la Liste intérieure des substances canadienne ou exemptés de notification

Classification SIMDUT canadienne : Classe B-3 (Liquide Combustible).

Cette FTSS a été préparée conformément aux critères des Règlements sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient toute l'information requise par les RPC.

Section 16. Autres

Évaluation des dangers HMIS :	Santé - 1 (danger léger)	Danger d'incendie - 2 (danger modéré)	Danger physique - 0 (faible danger)
--------------------------------------	------------------------------------	---	---

Date de révision : Mars 13, 2008 Remplace : Avril 12, 2005

Préparé par : Industrial Health & Safety Consultants, Inc.

Cette FTSS est conforme aux directives OSHA établies par la norme 29 CFR 1910.1200 et les règlements SIMDUT canadiennes. L'information contenue dans ce document a été compilée de sources que nous croyons fiables, mais cela n'est pas garanti. On suggère aux récipiendaires de confirmer avant d'utiliser le produit que les données sont exactes. Les normes changent sans préavis. Le récipiendaire est responsable de faire en sorte que son personnel soit avisé de tout changement qui pourrait les affecter. Les données fournies dans cette FFSP ne doivent pas être utilisées comme spécifications, mais seulement comme information générale pour l'utilisation sans danger de ce produit. L'utilisateur devrait se reporter aux lois applicables avant d'utiliser le produit.

N/D = indéterminé N/E = Non établie S/O = Ne s'applique pas.